



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

12 FEV. 2023

Affaire suivie par : ED
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le
Réf. :

Maître,

En date du 24 octobre 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif, les mentions relatives à infractions du 25 octobre 2019, ont été supprimées du dossier de votre client.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
l'adjointe à la chef de bureau
des droits à conduire